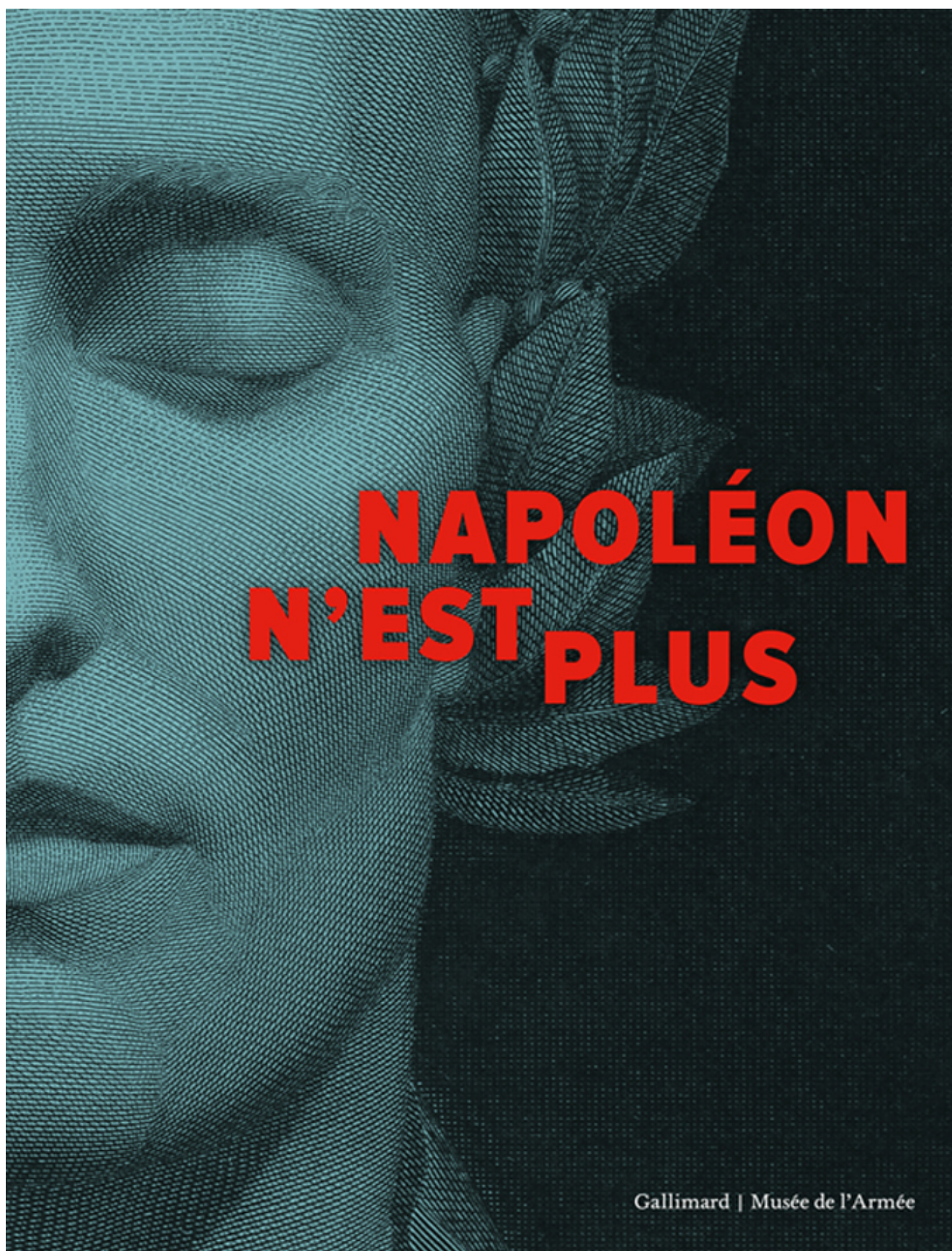


# Napoléon n'est plus



Par sa mort lente, Napoléon devient ce qu'il est aujourd'hui dans la mémoire collective et continue d'exister.

Après avoir côtoyé la mort sur les champs de bataille, il avait envisagé le suicide à Fontainebleau lors de sa première abdication en 1814. Il y repense à bord du navire anglais *Northumberland* en route vers Sainte-Hélène en 1815. A la fin de sa vie, il demande que soit pratiquée l'autopsie de son corps pour établir la cause de sa mort, probablement due à son ulcère à l'estomac. Après avoir dicté ses mémoires à Las Cases pendant les premières années de sa captivité, sentant la mort proche en avril 1821, il écrit son testament en tant que particulier et... monarque pour la postérité ! La plupart de ses objets personnels, légués à son fils (1811-1832), le duc de Reichstadt (Napoléon II), ne lui parviendront jamais, conformément à( la volonté de l'empereur d'Autriche (son grand-père) et de son chancelier Metternich. A la mort du duc, les reliquats seront répartis entre les membres survivants de la famille Bonaparte. Toutefois, les armes de Napoléon, dont l'épée d'Austerlitz et un sabre de l'expédition d'Egypte, seront transférées à la France par leur dépositaire, le général Bertrand présent à Sainte-Hélène. Napoléon prévoit des dons financiers à ses « vieux soldats », « fidèles serviteurs », aux anciennes zones de combat (26 départements) et villes de Brienne et Méry, qui ne le sauront qu'en 1853, le testament ayant été mis au secret à Londres. A cette date, les relations avec l'Angleterre se sont améliorées. A la demande de l'empereur Napoléon III et par l'entremise de l'ambassadeur de France à Londres, le comte Walewski (fils naturel de Napoléon 1er), les pièces testamentaires sont restituées. L'Etat français verse des dons de 100 à 500 francs de l'époque à 7.500 soldats et officiers ou leurs veuves et héritiers. Napoléon III décerne la « médaille de Sainte-Hélène » à tous les anciens combattants survivants des guerres de 1792 à 1815. Pour ajouter un dernier chapitre au roman extraordinaire de sa vie, Napoléon inscrit dans son testament la clause, qui sera gravée à l'entrée de la crypte de son tombeau aux Invalides : « *Je désire que mes cendres reposent au bord de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé.* » Il décède le 5 mai 1821 dans sa résidence de Longwood. Le 7 mai, le navire *Heron* quitte Sainte-Hélène pour l'Angleterre avec les dépêches le certifiant. La nouvelle, parvenue à Londres le 4 juillet, est publiée dans les journaux anglais et français, puis transmise dans toute l'Europe jusqu'en Russie. Lors de l'autopsie, le cœur et l'estomac de l'Empereur sont déposés dans un vase d'argent, rempli d'alcool fermenté et placé dans le cercueil. Napoléon avait choisi la « vallée du Géranium » comme son lieu d'inhumation à Sainte-Hélène, vœu accepté par le gouverneur Howe qui y fait installer des barrières gardées par des sentinelles jour et nuit. Lors du « retour des cendres » en 1840, le cercueil n'est ouvert que deux minutes pour permettre la reconnaissance du corps,

parfaitement conservé, et éviter sa décomposition à l'air libre. Le 15 décembre, la cérémonie aux Invalides rassemble environ 800.000 personnes. Le gouvernement britannique reconnaît à Napoléon le titre d'empereur et fait retirer la dénomination de « général Bonaparte » de tous les rapports officiels. En 1858, la France rachète la résidence de Longwood et la vallée du Gêranium pour 2.200 £ de l'époque (296.500 €), domaine affecté au ministère des Affaires étrangères.

## **Loïc Salmon**

***« Napoléon n'est plus », ouvrage collectif. Éditions Gallimard/Musée de l'Armée, 296 pages, nombreuses illustrations, 35 €***

Exposition « Napoléon n'est plus » aux Invalides

Campagne d'Italie, 1796-1797

Napoléon à Sainte-Hélène, la conquête de la mémoire